

MSDRO 21 P26

Didactique du droit II

La simulation de procès en classe

Les avantages du jeu de rôle en classe

- Faire participer activement les élèves qui doivent coopérer
- Apprendre à faire preuve de tolérance et d'empathie
- Développer des compétences en matière de communication
- Permettre à d'autres personnalités de jouer les premiers plans en classe
- Jouer !
- ...

Les inconconvénients du jeu de rôle en classe

- Un temps de préparation et de mise en œuvre important
- Se faire déborder et déboucher sur une pagaille générale
- Prédominance des fortes personnalités qui monopolisent la parole
- Engagement excessif et émotionnel de certains élèves
- Sentiment de compétition qui déforme le jeu et induit des comportements non voulus
- Simplification excessive de la réalité
- ...

Des jeux de rôles en droit

- pour simuler le déroulement d'un procès
- pour simuler un débat politique sur l'élaboration d'une loi
- pour simuler les négociations et l'élaboration d'un traité international
- pour simuler les parties d'une relation contractuelle
- pour simuler les négociations et l'élaboration d'une convention collective
- pour simuler une séance chez un avocat ou un notaire
- pour simuler les étapes d'une procédure juridique
- pour simuler un concours de rhétorique
- ...

```
graph TD; A([Simuler un processus : à quoi faut-il penser ?]) --- B([Quels objectifs ?]); A --- C([Quels rôles ?]); A --- D([Quelles étapes ?]);
```

Simuler un
procès : à quoi
faut-il penser ?

Quels
objectifs ?

Quels
rôles ?

Quelles
étapes ?

```
graph TD; A((Simuler un procès : quels objectifs d'apprentissage ?)) --- B((Comprendre le fonctionnement de la justice)); A --- C((Développer des compétences rhétoriques)); A --- D((Apprendre à construire une argumentation en droit)); A --- E((Approfondir une notion juridique));
```

Simuler un
procès : quels
objectifs
d'apprentissage ?

Comprendre le
fonctionnement
de la justice

Développer
des
compétences
rhétoriques

Apprendre à
construire une
argumentation en
droit

Approfondir
une notion
juridique

Quels objectifs spécifiques pour un jeu de rôle ?

Les élèves seront capables de :

- décrire le déroulement d'un procès en expliquant le rôle des différents acteurs et en mentionnant les différentes étapes,
- déterminer les intérêts de chaque partie et utiliser la bonne démarche pour les défendre
- déterminer les dispositions légales pertinentes et savoir les appliquer
- rédiger, puis défendre oralement, une argumentation juridique
- évaluer, par des remarques constructives, la position de chacun,
- comparer les solutions retenues avec la décision d'un vrai tribunal
- ...

Simuler un procès : quels rôles?

Les juges
Les greffiers
Les policiers

L'enseignant

Les parties :
- Le ministère public
- Le plaignant
- L'accusé
- Les avocats

Les observateurs :
- Les familles
- Les journalistes
- Les associations de victimes
- Amnesty International



Proposition de Jean-Marc

La création d'une
simulation de procès en
classe sur la délinquance
juvénile !

Les rôles possibles : les juges

Il s'agira pour ce premier groupe d'élèves de proposer une décision de jugement pour le cas soumis.

Les élèves de ce groupe porteront une attention particulière à :

- déterminer les dispositions légales applicables au cas,
- résumer les arguments essentiels et pertinents par rapport aux dispositions légales topiques,
- expliquer la balance des intérêts en question,
- désigner l'intérêt prépondérant à protéger (collège de juges avec possibilité d'exprimer une voix minoritaire ou non) et justifier la décision,
- organiser le déroulement du procès
- ...

**Les rôles
possibles :**
la partie 1
(Le ministère
public/le
plaignant et ses
avocats)

la partie 2
(l'accusé et ses
avocats)

Ce deuxième et troisième groupe d'élèves
auront pour tâche de :

- résumer l'enjeu de la question pour la partie 1,
- rédiger un mémoire contenant des arguments défendant leur cause,
- préparer la défense orale de leur position,
- anticiper les objections de la partie adverse et préparer des réponses adéquates,
- ...

Les rôles possibles : les observateurs

Il s'agira tout d'abord de distinguer les différents observateurs possibles : les observateurs du Conseil de l'Europe, les journalistes (du Matin, du Temps, de la Semaine Judiciaire, d'Amnesty International), des associations de victimes,...

Suivant le type d'observateurs, les tâches de ces derniers pourront être de :

- contrôler – en notant les remarques nécessaires en fonction de critères prédéfinis – le déroulement du procès pour que la justice fonctionne de manière équitable, en respectant les grands principes de procédure (travail possible sur les art. 7 à 11 CEDH),
- rédiger un article de journal résumant les divers aspects du procès (sur les dimensions émotionnelles, juridiques, procédurales,...),
- rédiger un rapport en plusieurs points (les juges, partie 1, partie 2, déroulement général,...) sur les arguments juridiques présentés,

– ...

Les rôles possibles : l'enseignant

Le professeur n'est évidemment pas inactif
et doit gérer l'ensemble du jeu de rôle !

Mais il peut également jouer

- le rôle de l'expert juridique que les parties peuvent consulter (le professeur de droit)
- Le rôle du juge qui préside toute l'audience et dirige les débats
- Le greffier chargé de l'ordre et de la discipline
- ...

Les documents de travail des élèves

- Des informations sur le système judiciaire
- Des informations sur les procédures juridiques propres au cas jugé
- Des informations en rapport avec la matière juridiques du cas jugé
- Des informations sur les faits du cas jugé
- **Des informations sur les rôles de chacun**
- **Des supports pour préparer les interventions** de chacun, puis **pour observer le jeu de rôle** (cf. les fiches argumentaires d'un débat)
- ...

Quelques étapes essentielles du jeu de rôle

1	- lecture de l'état de fait - distribution des rôles et des consignes de travail
2	- préparation des premières écritures pour les parties (choix des dispositions légales pertinentes, argumentation) - étude des dispositions légales pertinentes et de la jurisprudence pour les juges et les observateurs
3	- échanges des écritures - préparation de la phase orale selon les tâches de chaque groupe (réponses aux objections pour les parties, analyse des positions de chacun pour les juges, analyse de la CEDH pour les observateurs,...) - échauffement
4	- jeu de rôle proprement dit pour la simulation du procès - prise de décision du tribunal - rédaction des rapports
5	- évaluations par les acteurs eux-mêmes - évaluations par les observateurs - évaluation et synthèse par le professeur

Une compétence juridique à travailler :

Analyser le déroulement d'un procès pour déterminer les enjeux essentiels de la justice /d'une institution juridique

Des ressources à mobiliser
(savoirs, savoir-faire, ...) :

- connaître le vocabulaire juridique du thème
- connaître la finalité du droit pénal et du droit pénal des mineurs
- manipuler des textes de loi (partie spéciale ou générale du CP, DPMIn, CPP)
- savoir observer un procès et prendre des notes
- entendre les arguments des diverses parties avec un esprit critique

Des familles de situation de tâches complexes :

- analyser des jugements, des films présentant des procès, des visites dans un tribunal, pour en déterminer les enjeux juridiques
- dégager le sens des étapes d'une procédure juridique
- appliquer une méthode de résolution de cas en 6 étapes avec plusieurs parties (typicité, illicéité, culpabilité, sanction)
- **organiser des jeux de rôles et des simulations de procès**



SEQUENCE - « SIMULATION D'UN PROCÈS AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL »

<http://histoire-geo.ac-amiens.fr/1145-sequence-simulation-d-un-proces-au-tribunal-correctionnel.html>



Simulation de procès

Une simulation de procès est une procédure judiciaire fictive menée à des fins éducatives. Cette activité pratique est une excellente façon d'apprendre ce qu'est le système judiciaire!

<https://www.scc-csc.ca/fr/visit-visitez/education/mock-sim/>

PROCÈS SIMULÉ : L'INTERROGATOIRE

ACCUEIL / ENSEIGNANT(E) / ACTIVITÉS ÉDUCATION À RISK / TROUSSES PÉDAGOGIQUES CLÉS EN MAIN

« RETOUR À LA LISTE DES TROUSSES



PROCÈS SIMULÉ : L'INTERROGATOIRE

Nombre de périodes : 3 | Niveau(x) suggéré(s) : Secondaire - 2e cycle
Discipline(s) : Culture et citoyenneté québécoise, Droit, Français, langue seconde

Description

Cette activité permet de reproduire dans votre classe une étape centrale de tout procès criminel: l'interrogatoire. Les élèves sont amenés à comprendre les bases du système judiciaire pénal, ainsi que les étapes d'un interrogatoire et le rôle de chacun des acteurs d'un procès. Ceux-ci recréent ensuite cette étape d'un procès en classe.

Vos élèves verront leur sens de la justice sollicités à travers une activité faisant appel à leur capacité d'interpréter un rôle, d'analyser une situation, de prendre position et de formuler des questions pour faire ressortir la vérité.

Objectifs pédagogiques

- Se familiariser avec le droit criminel canadien.
- Comprendre le fonctionnement d'un procès pénal et les rôles des acteurs y participant.
- Planifier et mettre en œuvre une stratégie de communication à l'oral.

<https://www.educationjuridique.ca/fr/activites/trousses/proces-simule-linterrogatoire/>

Pour faire jouer un procès en correctionnel aux élèves



<https://pierrickauger.wordpress.com/2017/06/04/pour-faire-jouer-un-proces-en-correctionnel-aux-eleves/>



Séance de la II^e Cour de droit public du 7.5.2024

<https://www.bger.ch/fr/index/press/press-inherit-template/press-mediaplatform/federal-mediaplatform-all-meetings.htm>

Concours de plaidoiries 2025-2026



**Académie de droit international
de La Haye**

En 2021, l'Académie a lancé, avec le soutien de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et la Cour pénale internationale, un concours de plaidoiries simulées en langue française : le « Procès simulé devant la Cour pénale internationale », dont la première édition s'est tenue du 30 mai au 3 juin 2022. Le Concours à participation gratuite vise à stimuler l'étude du droit international pénal, à participer à la formation des jeunes juristes et à contribuer à renforcer les compétences et connaissances en droit international pénal.



Un procès fictif pour se frotter à la réalité du droit

<https://www.unifr.ch/alma-georges/articles/2021/un-proces-fictif-pour-se-frotter-a-la-realite-du-droit>



Moot Courts : procès fictifs

☆ > Faculté de droit



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

<https://www.unifr.ch/ius/fr/etudes/coursexamens/mootcourts.html>

<https://www.hagueacademy.nl/concours-de-plaidoiries/?lang=fr>



Concours de plaidoirie et procès fictif à l'ECGF

TdG GENÈVE

Testez 4 semaines pour 1.00

Se connecter

Genève en bref Politique genevoise Ma commune Grand Genève Faits divers L'encre bleue Hermann >

Accueil Genève | Genève: des élèves simulent un procès au CO de Drize

Abo Faux procès à Genève

Au Cycle, des élèves se mettent dans la peau d'accusés et de procureurs

Durant une semaine, des avocats se sont déplacés dans différents cycles d'orientation pour initier les élèves au système judiciaire. Immersion dans le jeu de rôle simulé par la classe 215 de Drize.



Bastien Nespolo

Publié: 07.11.2025, 19h03

5 | | | |



«Les avocats dans les écoles» est une action pédagogique pour sensibiliser les élèves au système judiciaire. Sur une semaine, une centaine de classes du canton reçoivent la présence d'un avocat de l'Odage durant une matinée.

Comment des procès fictifs préparent les adolescents aux défis du monde numérique

L'Empowerment Foundation, basée à Lausanne, organise des simulations judiciaires autour de cas concrets liés à la technologie. Reportage dans le Gymnase de Renens, où viennent de se dérouler des «procès de la tech»

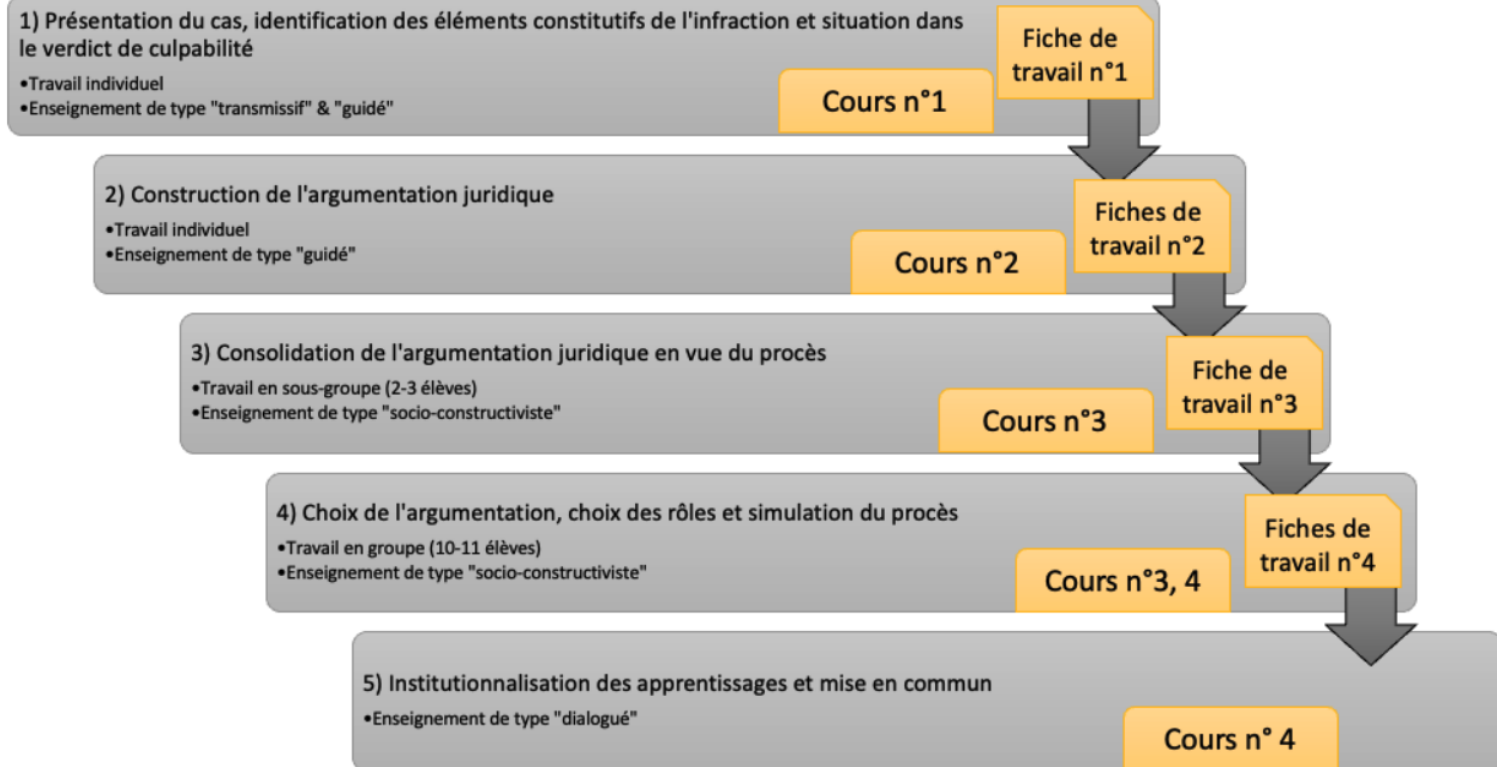


Concours de plaidoiries au Gymnase de Renens, le 1er avril 2025. — © Dom Smaz pour Le Temps

<https://www.letemps.ch/cyber/comment-des-proces-fictifs-preparent-les-adolescents-aux-defis-du-monde-numerique>

Publié le 06 avril 2025 à 14:50. / Modifié le 06 avril 2025 à 18:23.

L'enseignement d'une question sociale vive en droit : la simulation d'un procès d'activistes du climat



Dossier de préparation à la simulation d'un procès pénal

Le cas de la désobéissance civile et de l'état de nécessité en droit pénal (Doc n°1)

Énoncé du cas :

« Des activistes du climat de la région lausannoise sont opposés à la coupe du monde au Qatar organisée par la FIFA. Ils et elles sont convaincus que ce type de manifestation contribue au dérèglement climatique en faisant déplacer les foules dans des stades de foot climatisés du Qatar.

Afin de faire passer leur message d'opposition, les activistes du climat décident d'occuper pendant toute une matinée la réception du siège de la FIFA à Zurich avec des radiateurs électriques pour faire monter la température à la réception. Les employé.e.s au siège de la FIFA sont alors accueilli.e.s dans une forte chaleur avec des banderoles sur lesquelles figurent « la terre brûle, la solution c'est le Qatar ?! »

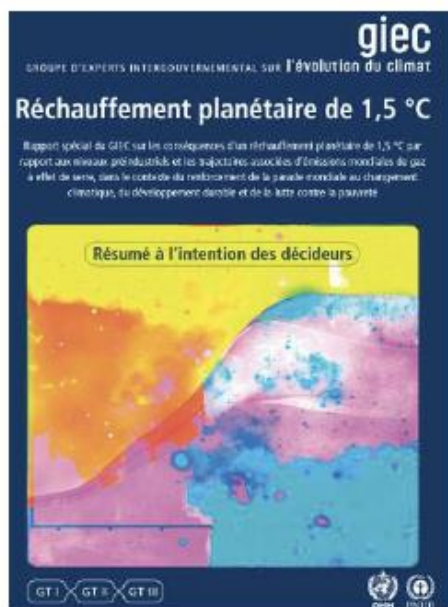
Les activistes n'ont pas empêché les employé.e.s de la FIFA d'accéder au siège et se sont montrés souriant.e.s avec le staff de la FIFA. Toutefois, les activistes n'ont pas fait de demande officielle de manifestation auprès de la FIFA ou de la ville de Zurich.

La FIFA a porté plainte pour violation de domicile (art. 186 CP). Le ministère public a condamné par ordonnance pénale les activistes du climat à l'infraction de violation de domicile à 30 jours-amende à 30 fr. le jour, avec sursis pendant 2 ans. Les activistes du climat ont fait opposition à l'ordonnance pénale en jugeant avoir agi en état de nécessité licite (art. 17 CP). Le ministère public et les activistes sont alors convoqués au tribunal pénal de première instance. »

Documentations utiles à la construction de votre argumentation

Extraits du résumé du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Les extraits choisis du rapport du GIEC soulignent le caractère urgent des actions à entreprendre contre le dérèglement climatique. Ces extraits pourront vous être utiles pour justifier l'imminence du danger du dérèglement climatique.



Documentations utiles à la construction de votre argumentation

Résumé d'arrêts du Tribunal fédéral (ATF) sur la définition du caractère « imminent » d'un danger.

Vous pouvez utiliser ces ATF comme source afin d'argumenter sur le caractère non-imminent du danger de dérèglement climatique. Pour cela identifiez à quelles conditions le Tribunal fédéral reconnaît le caractère imminent d'un danger et quelles conditions il le rejette. Ensuite, expliquez pourquoi on devrait plutôt rejeter le caractère imminent dans le cas étudié.

- Danger imminent **reconnu** dans deux ATF:
 - 1^{er} ATF (ATF 75 IV 49) : *s'agissant d'une femme fuyant un époux violent qui venait de lui lancer un couteau. La femme s'échappe par les escaliers et bouscule sa belle-mère qui était en train de monter les escaliers. La belle-mère chute mortellement. Le Tribunal fédéral reconnaît l'état de nécessité (art. 17 CP) qui rend l'acte typique d'homicide par négligence licite. Le caractère imminent du danger que représente le mari violent pour la femme est reconnu par le Tribunal fédéral. Le Tribunal fédéral atteste que le danger était imminent car le danger était actuel et pressant du moment que la femme restait à la portée de son mari.*
 - 2^{ème} ATF (ATF 106 IV 65) : *à propos d'une remorque laissée sur la voie publique sans plaque d'immatriculation car la manœuvre de remorquage ne pouvait plus être effectuée en toute sécurité. En effet, la fixation de la remorque présentait un défaut et le conducteur a préféré détacher la remorque et la laisser sur la voie publique, le temps d'aller chercher une personne pour réparer sa fixation. Normalement, le fait de laisser un véhicule non-immatriculé sur la voie publique est typique d'une infraction passible de l'amende. Toutefois, le Tribunal fédéral a reconnu l'état de nécessité (art. 17 CP) qui rend l'acte précité typique d'une infraction licite. Le caractère imminent du danger que représente la conduite d'une remorque mal fixée pour les autres usagers de la route est reconnu par le Tribunal fédéral. Le Tribunal fédéral atteste que le danger était imminent car le danger était actuel, pressant et concret. En effet, la remorque était mal fixée et pouvait se détacher à n'importe quel moment. Selon les experts cela pouvait se produire dans les heures qui suivent la constatation du défaut de la fixation par le conducteur.*
- Danger imminent **écarté** dans un ATF :
 - ATF 129 IV 6 : *dans un cas de blocages de centrales nucléaires par des militants anti-nucléaires qui ont ainsi bloqué l'activité de la centrale. Cet acte est typique de l'infraction de contrainte qui entrave une entreprise dans son fonctionnement (art. 181 CP). Les militants ont invoqué qu'ils agissaient de façon licite car le risque d'accident nucléaire était imminent à leurs yeux. Le Tribunal fédéral a retenu que le risque d'accident n'était que théorique et ne pouvait pas être qualifié d'actuel et concret. Le Tribunal fédéral a donc rejeté le caractère imminent du danger dans ce cas.*

Article du journal « Le Temps »

Cet article traite du fonctionnement démocratique politique suisse et sa lenteur pour la prise de décision. Il pourra vous être utile pour justifier la nécessité de recourir à des actions du type de désobéissance civile plutôt que des actions politiques.

LE TEMPS

Démocratie et changement climatique : l'insoluble équation (Aina Skjellaug, 14.02.2020)

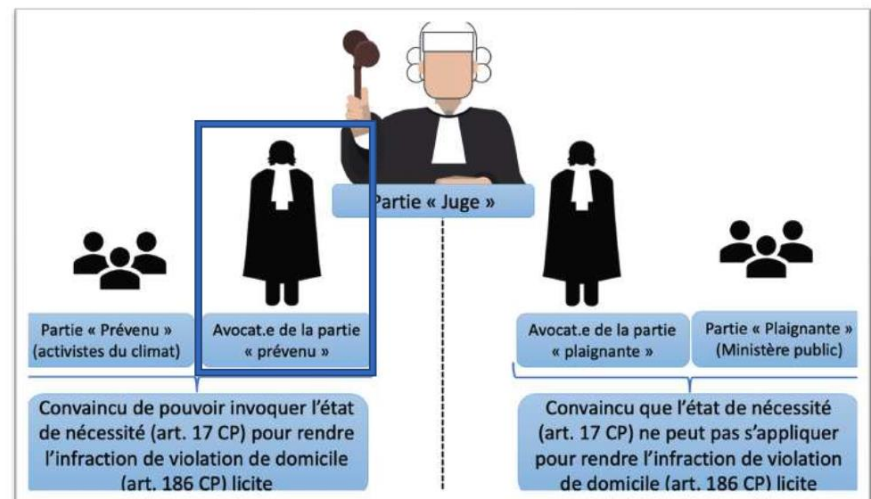
Le collectif de la Grève du climat s'est attaqué à trois piliers démocratiques lors des dernières élections vaudoises. Le système qui est le nôtre est-il le bon pour faire face au réchauffement climatique et proposer des réponses efficaces?



Photo prise à la grève pour le climat, Lausanne, 15 mars 2019

Dossier de préparation au procès

Partie « Prévenu » (activistes du climat) (Doc n°2)



Typicité : éléments constitutifs de la violation de domicile (art. 186 CP)

- Violation de domicile

- Art. 186

Celui qui, d'une manière illicite et contre la volonté de l'ayant droit, aura pénétré dans une maison, dans une habitation, dans un local fermé faisant partie d'une maison, dans un espace, cour ou jardin clos et attenant à une maison, ou dans un chantier, ou y sera demeuré au mépris de l'injonction de sortir à lui adressée par un ayant droit sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

T1 : Éléments constitutifs de la violation de domicile (art. 186 al. 1 CP)

Selon vous	Selon la correction
1)	1)
2)	2)
3)	3)
Sanction prévue	
Type d'infraction	☐ Crime ☐ Délit ☐ Contravention

T2 : Vérification de la typicité du cas d'espèce pour l'infraction de violation de domicile (art. 186 al.1 CP)

Éléments constitutifs	Vérifié (OUI/NON)	Justification
1)		
2)		
3)		
Conclusion :		

T1 : État de nécessité licite (art. 17 CP) applicable au cas

Conditions d'application	Votre justification qui permet de tester chaque condition d'application en vue de défendre votre position (ministère public ou activistes du climat)	Condition remplie (OUI/NON ?)
1) Commission d'une infraction	Le cas est typique de l'infraction de violation de domicile car, comme démontré dans le tableau T2 du premier document, il remplit tous les éléments constitutifs de celle-ci (art. 186 al. 1 CP).	☒ Oui ☐ Non
2) Danger imminent	En général, le danger imminent pourrait être plaidé en cas de catastrophe allant se produire dans l'immédiat, or la terre n'allait pas commencer à brûler ce qui rend le danger imminent impossible à plaider pour les actes de ces activistes comme vu dans l'ART 129 IV 6. <i>φ Phrase de conclusion : L'État dit cet AF ?</i>	☐ Oui ☒ Non
3) Impossible à détourner autrement	Les activistes du climat avaient un moyen de procéder leur manifestation de manière légale sans compter que l'État participe déjà de manière active est aux activistes. D'ici 2050 le Conseil fédéral promet qu'il y aurait zéro net de gaz à effet de serre. <i>φ Phrase de conclusion :</i>	☐ Oui ☒ Non
4) Préservation d'un bien juridique	Généralement, on doit sauvegarder un bien juridique personnel. Toutefois, un bien juridique collectif tel que la protection du climat peut être invoqué puisque cela impacte aussi certains biens juridiques personnels (santé, survie, vie etc...).	
5) Sauvegarde un intérêt prépondérant	Un acte punissable devient licite si le bien protégé (dans ce cas : défense du climat) est plus précieux que le bien lésé (dans ce cas : violation de domicile FIFA).	
6) Agissement avec intention	Les activistes agissent avec intention puisqu'ils commettent volontairement une violation de domicile (art. 186 CP) car ils ont l'intime conviction que cet acte est nécessaire à la défense du climat.	
Conclusion :	Pour conclure, les conditions 1 à 3 permettent d'invoquer l'art. 17 CP comme fait justificatif de la violation de domicile (art. 186 CP).	☐ Oui ☒ Non

* tout de suite

4^{ème} partie : Simulation du procès 1^{ère} argument (condition n°2)



Tableau à remplir pendant les débats :

État de nécessité licite (art. 17 CP) applicable au cas				
Conditions d'application		En fonction des arguments avancés par les parties, testez chaque condition d'application afin de déterminer si l'art.17 CP peut être invoqué à raison		Qui est le plus convaincant ?
		Quel(s) est l'argument(s) ?	Quelle preuve/document(s) justificatif(s) ?	
2) Danger imminent	Prévenu			☐ Oui ☐ Non
	Plaignant			☐ Prévenu ☐ Plaignant ☐ Oui ☐ Non
3) Impossible à détourner autrement	Plaignant			☐ Oui ☐ Non
	Prévenu			☐ Prévenu ☐ Plaignant ☐ Oui ☐ Non

État de nécessité licite (art. 17 CP) applicable au cas				Méthode argumentative (X)							
2) Danger imminent		Quel(s) est l'argument(s) ?	Quelle preuve/document(s) justificatif(s) ?	Persuader en misant sur l'émotionnel		Convaincre en avançant des arguments rationnels					
				Séduction	Intimidation	Manipulation	Social	Politique	Technique	Économique	Éthique
	Prévenu										
	Plaignant										

3) Impossible à détourner autrement	Plaignant																
	Prévenu																
Observations générales		Dialogues	Vocabulaires utilisés	Poids de l'argumentation	Remarques												
	Prévenu	☐ Insuffisant ☐ Suffisant	☐ Insuffisant ☐ Suffisant	☐ Insuffisant ☐ Suffisant													
		☐ Excellent	☐ Excellent	☐ Excellent													
	Plaignant	☐ Insuffisant ☐ Suffisant	☐ Insuffisant ☐ Suffisant	☐ Insuffisant ☐ Suffisant													
Conclusion		☐ Excellent	☐ Excellent	☐ Excellent													
		Pour conclure, les conditions 1 à 3 permettent d'invoquer l'art.17 CP comme fait justificatif de la violation de domicile (art.186 CP)												☐ Oui ☐ Non			
		Selon vous qui a le plus convaincu ?												☐ Prévenu ☐ Plaignant			

6^{ème} partie : cas similaire Crédit Suisse

10 minutes

Tableau à remplir pendant la délibération (après) le procès :

Conclusion :	Pour conclure, les conditions 1 à 3 permettent d'invoquer l'art. 17 CP comme fait justificatif de la violation de domicile (art. 186 CP).		☐ Oui ☐ Non
	Pourquoi la condition 2 est-elle remplie ou pas ?		
	Pourquoi la condition 3 est-elle remplie ou pas ?		
Décision finale du juge et sa justification			

Partie de tennis au Credit Suisse: les activistes désavoués au Tribunal fédéral



Les 12 activistes du climat qui avaient singé une partie de tennis chez Credit Suisse à Lausanne en 2018 se sont rendus coupables de violation de domicile, a tranché le Tribunal fédéral vendredi, ne retenant pas l'état de nécessité. Les activistes sont saisis la Cour européenne des droits de l'homme.

<https://www.rts.ch/info/suisse/12269225-partie-de-tennis-au-credit-suisse-les-activistes-desavoues-au-tribunal-federal.html>

6^{ème} partie : cas similaire Crédit Suisse

- Quelle a été la décision du tribunal de première instance ? Pourquoi ? Sur la base de quelle argument juridique ?
- Quelle a été la décision du tribunal de seconde instance (Tribunal fédéral) ? Pourquoi ? Sur la base de quelle argument juridique ?
- Comment le Tribunal fédéral justifie-t-il sa décision ?
- Quel élément complémentaire est rappelé par Monsieur le Procureur général vaudois, Eric Cottier pour justifier la décision du Tribunal fédéral ?
- Quelle action de procédure a été entreprise par les activistes du climat suite à la décision du Tribunal fédéral ?



<https://www.reseau-canope.fr/apprendre-par-le-jeu.html>

Réseau Ludus – Jouer pour apprendre

Search...

FAITES VOS JEUX HISTOIRE DU JEU PÉDA INTÉGRER LE JEU DANS SA CLASSE JOUER C'EST SÉRIEUX !

LE RÉSEAU LUDUS D'HIER À AUJOURD'HUI. NOS JEUX POURQUOI JOUER ? RESSOURCES UN PEU DE THÉORIE

<https://reseauludus.wordpress.com/>